

ASSEMBLÉE NATIONALE

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 132

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et Mme Taurine

APRÈS L'ARTICLE 9 SEPTIES, insérer la division et l'intitulé suivants:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.